

Ordre du jour

Conseil d'établissement - École Louis-Hippolyte-Lafontaine

Mercredi 25 juin 2025, 17h30, salon du personnel de l'école LHL

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

17h35

(5 minutes)

Les noms des personnes présentes sont soulignés

Direction:

Philippe Lafrenière

Membres du personnel de l'école:

Barbara, Ferreira T. Da Silva: Enseignante de 1re année

Gabrielle, Bisson: Enseignante de 5e année

Geneviève de Guise: Enseignante de 6e année

Boisvert, Micheline: Technicienne en service de garde (responsable du SDG)

Membres parents:

Domitille, Malfait (1/2): Présidente

Marie-Laure, Ollier (2/2): Représentante au comité de parents du CSSDM

Simon-Olivier Sénéchal (2/2): Substitut au comité de parents du CSSDM et Vice-président

Petra, Menard-Ossetzky (2/2)

Sophie de Fouquière (1/2)

Substituts aux membres parents:

Sophie, Denizou

Vincent, Dupuy

Émilie, Chau Semani

Pauline Marie Sophie, Rérolle

Daphnée, Kouretas

Partenaire invité:

France Bunton, porte-parole de l'OPP

Personne du public:

Vérification du Quorum (nombre de membres au total (6): (3) membres parents et (3) membres du personnel)

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

17h39

(5 minutes)

L'ordre du jour est approuvé (17h39).

Il s'agit du dernier moment pour l'ajout de points à l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal (PV) de la dernière rencontre (2025-05-27)

17h40

(25 minutes)

17h40-17h45 : lecture individuelle par les membres du CÉ

17h45-18h14 : Rappel sur les différents éléments qui peuvent être discutés dans le cadre d'un CÉ c'est-à-dire des éléments généraux.

Des cas précis ne relèvent pas du CÉ et doivent être adressés auprès de la direction. Pour le procès-verbal du 27 mai des annotations en ce sens sont ajoutées au compte rendu.

18h15 : procès-verbal du 27 mai 2025 Approuvé avec modifications.

3.1_Suivi aux procès-verbaux

(15 minutes)

- 3.1.1_Photo scolaire (consultation)

Contrat signé avec Diasol

- 3.1.2_Correspondance

Aspect traité aux points correspondance de la rencontre (point 11)

- 3.1.3_Règle de conduite - Code de vie (approbation)

Les membres parents demandent de revoir le code de vie par l'équipe de l'école afin de clarifier les niveaux d'intervention et de communication dans la section conséquence

Cet aspect est abordé dans le plan de lutte 2025-2026 (voir point 6 du présent document)

Ajout de l'exclusion total du cellulaire à l'école dans le code de vie.

18h20 : Approbation du code de vie

- 3.1.4_Plan d'effectif détaillé, sera traité aux points d'information de la direction

4._Parole au public

(2 Minutes)

18h21

2 parents de futurs élèves de l'école sont présents pour connaître l'école. Leurs enfants seront en 1ere et 3eme année (transfert d'une autre école).

5._Horaire de l'école

(10 minutes)

18h23

La direction rappelle que le rôle du comité d'établissement (CÉ) consiste à approuver la grille-matières et à être informé de l'horaire de l'école.

La direction a soulevé une modification de l'horaire de l'école concernant un écart de trois (3) minutes : l'horaire actuel pour le primaire en après-midi est de 12 h 42 à 15 h 10; il serait modifié à 12 h 45 à 15 h 13 afin de se rendre conforme au contrat de travail des enseignants et aux heures dédiées à la tache enseignante comme définie dans la convention collective.

Le non-respect de cette répartition ne permet pas de reporter ce point à une réunion ultérieure.

La direction informe que cette situation a été brièvement abordée lors de la dernière rencontre du comité paritaire d'établissement pour le projet éducatif (CPEPE), tenue le 16 juin. Toutefois, les membres du personnel de l'école soulignent qu'en raison des activités de fin d'année, de l'absence d'accès à Internet et du peu de temps disponible, ils n'ont pas eu l'occasion de se consulter adéquatement ni de discuter de cette modification avec leurs pairs. Ainsi, les membres du CPEPE n'ont pas été en mesure de tenir une consultation complète ni de transmettre l'information à leurs collègues.

La direction mentionne qu'un suivi est en cours auprès du Bureau des relations professionnelles (BRP), et que les recommandations de celui-ci seront prises en compte avant de publier l'horaire de l'école. Un retour de la direction est attendu à ce sujet d'ici la fin juin 2025.

6._Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (suivi)

(25 minutes)

18h33

- 6.1 Évaluation du plan de lutte 2024-2025 (adoption) voir document

Cela aurait dû être approuvé à l'automne 2024

Le plan de lutte est décliné suivant les aspects suivants

- Vie scolaire (climat et bien être)
- Comportement
- Divulgation
- Lieux à risque
- Compétences socio-émotionnelles
- Sentiment d'efficacité du personnel scolaire

Pour le détail des éléments contenus dans l'évaluation du plan de lutte 2024-2025, voir le document joint au PV

Ci-dessous les grandes lignes contenues dans l'évaluation :

- Analyse de la situation :
 - Déterminer les vulnérabilités ou problématiques : atteint
 - Objectifs/cibles : en traitement
- Évaluation des résultats :
 - Moyens retenus (prévention universelle) : 3 non atteints, 4 partiellement non atteints et 4 atteints
 - Moyens retenus (intervention ciblée) : 2 non atteints, 1 partiellement non atteint, 1 atteint, 1 non applicable

18h50 : Évaluation du plan de lutte 2024-2025 adoptée par le CÉ en date du 25 juin 2025

Il est mentionné par les membres parents du CÉ que certains moyens ne sont que partiellement atteints comme l'animation d'ateliers de prévention contre l'intimidation et la violence aux élèves au 3^e cycle et qu'il serait important de prioriser ces aspects lors du prochain plan.

Le plan 2025-2026 sera adopté en début d'année scolaire 2025-2026

• **6.2 Plan de lutte 2025-2026 (suivi)**

- 6.2.1_Analyse du questionnaire QSVE
- 6.2.2_Mise en place du Plan de lutte en vue de son adoption à l'automne 2025

7. Projet éducatif (suivi)

18h55

(2 minutes)

- Achat de dictionnaires
- Grille de correction commune
- Achat de livres
- Matériel pour le mur de mots
- Achat de mots étiquettes

8. Rapport annuel du CÉ (Adoption)

18h56

(5 minutes)

Voir document joint au PV

La direction a préparé le rapport annuel afin de faciliter la complétion du canevas.

Reste le mot de la présidente à ajouter d'ici le 30 juin

Il s'agit du bilan des activités réalisées et des décisions prises

Commentaires et modifications à apporter au document :

Enlever la liste des bonnes pratiques dans la rédaction des PV

Pour la suite, c'est de la responsabilité du CÉ de compléter ce document et il est suggéré de compléter le document au fur et à mesure des CÉ.

19h01 : adoption du rapport annuel du CÉ

9. **Transfert du fonds 4 au fonds 9, s'il y a lieu – (approbation)** 19h01 (15 minutes)

- Approbation par le CÉ d'achat de crème glacée pour 107\$ pour la sortie du 19 juin 2025 des élèves de 6eme année
- Approbation de transfert du fond 4 vers le fond 9 de la somme de 20 000\$.
Approbation par Domitille Malfait
Geneviève de Guise seconde
- Un document a été produit retraçant les dépenses par projet. Il sera remis à la fondation

Commenté [1]: Je ne suis plus certain de cet élément

10. **Points d'informations** 19h14

10.1 **Direction**

(5 minutes)

- Plan d'effectif 2025-2026 (254 élèves, 12 groupes)
 - Groupe stabilisé J+ 2 post rentrée pour les élèves hors secteurs comme le prévoit les procédures en vigueur.
 - Services complémentaires : il manque un psychoéducateur en date du 25 juin 2025.
 - Spécialistes : tout est comblé. Ce sont des nouveaux spécialistes pour l'année 2025-2026.

10.2 **Représentante au comité de parents du CSSDM**

(2 minutes)

- **Désignation au CA**
2 postes étaient à pourvoir et 2 candidatures ont été reçues. Les membres du comité de parents ont désigné Antoine Gagné pour représenter le District Sud et Sylvain P. Caron pour représenter le District Est.
- **Clic École**
La « nouvelle application mobile pour simplifier la vie des parents » est à l'essai dans une 60taine d'écoles jusqu'à fin juin. Elle sera ensuite implantée progressivement dans toutes les écoles. Voir [page de nouvelles](#) pour détails.
Question soulevée sur son efficacité au regard des coûts ; une évaluation est demandée au RCPAQ.
- **Comité institutionnel de transports**
Une consultation est à venir sur la révision des règlements de transport.
La compagnie Lion a finalement trouvé des investisseurs.
- **CCSEHDA** [Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers](#)
Présentation de la nouvelle politique des mesures de contrôle : chaque école recevra une formation de 3h.
Déploiement d'une pyramide d'intervention pour prévenir la contention.
Formation des chauffeurs de taxi et berline envisagée.
Quatre quartiers pilotes pour le chantier de services : Saint-Michel, Tétreaultville, Plateau Mont-Royal, Saint-Henri–Petite-Bourgogne.
Discussion sur le retour du communautaire dans les écoles : une liste d'organismes sera partagée.
- **Avenir LHL**

Stéphane Chaput, directeur général adjoint aux ressources matérielles du CSSDM, répond que 13 groupes sont prévus l'an prochain, comme Cette année.
Aucune fermeture d'école n'est envisagée.
L'arrivée de Face dans le quartier ne changera rien.

10.3_Personnel enseignant 19h16

(1 minute)

Pas de points particuliers

10.4_Service de garde

(1 minute)

- Contribution financière pour la surveillance de dîner : non applicable

10.5_Fondation

(1 minute)

Pas de point spécifique

La direction mentionne que la fondation a réussi à soulever la somme de 22 000\$ au cours de l'année 2024-2025

10.6_OPB (sur demande du CÉ)

(20 minutes)

- Évaluation en musique : Ceci n'est pas un point qui relève du CÉ. La direction adressera une réponse spécifique
- Photo scolaire : voir point 3.1.1
- Bilan financier OPP : L'OPP demande d'avoir accès aux dépenses réelles des activités qui ont eu lieu durant l'année scolaire. La direction mentionne que Cette information est disponible auprès de la fondation et que l'OPP doit s'adresser à la fondation pour avoir le détail des dépenses.
- Intimidation et vie scolaire : La direction rappelle que les questions liées à l'intimidation et à la vie scolaire ne relèvent pas du mandat de l'Organisme de participation des parents (OPP). Ces aspects sont traités dans le cadre du comité d'établissement, notamment à travers le plan de lutte contre l'intimidation (voir section pertinente). L'OPP doit concentrer ses actions sur l'organisation d'activités en lien avec la vie scolaire, sans intervenir dans des dossiers personnels ou disciplinaires. Toute situation impliquant de tels enjeux doit être adressée directement à la direction, qui en assurera le suivi auprès des personnes concernées, dans le respect des règles de confidentialité. Les membres parents du CÉ mentionnent que ces points sont remontés à l'OPP faute de communication adéquate et de clarté dans les modalités d'intervention décrites dans le code de vie.

11._Correspondance

19h44

(1 minute)

- Suivi des courriels reçus :

La présidente du comité d'établissement informe avoir reçu un courriel de la part d'un député provincial concernant les annonces de compression dans le réseau de l'éducation faites en juin 2025. Elle indique qu'une réponse sera envoyée pour remercier de l'intérêt porté à l'école et préciser qu'à ce jour, aucune préoccupation particulière n'a été soulevée au sein de l'établissement.

12._Varia

(5 minutes)

- Fête de la rentrée 2025-2026 :

19h45

- La fondation a l'argent pour aider à l'organisation; l'information sera disponible à la nouvelle direction.
Décision à venir début 2025-2026
- Alternance des membres parent :
 - Recommandation de la part de la direction de maintenir une alternance dans les membres parents du CÉ
- Petit mot de la direction :
 - Départ du directeur vers une autre école primaire
 - Retour de l'ancienne direction en date du 2 juillet 2025
- Frais de fonctionnement :
 - Demander une carte cadeau Jean Coutu
 - Proposer une indemnisation pour le rôle de secrétaire
 - Retour attendu de la part de la direction d'ici le 30 juin

13. Levée de la réunion

19h50

Présidente:	<i>Marie-Laure Ollier</i>	Directeur:	<i>Anne-Sophie Maguire Armand</i>
--------------------	---------------------------	-------------------	-----------------------------------